



Comité international
des Jeux de la
Francophonie



RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DU CONCOURS CONTES ET CONTEURS

Table des matières

1.	Règles spécifiques du concours Contes et conteurs	3
2.	Déroulement du concours Contes et conteurs.....	3
3.	Organisation	4
4.	Obligations des conteurs	4
5.	Conditions matérielles et techniques	5
6.	Obligations, critères et grille d'évaluation du Jury international	5
7.	Ateliers – Animations	6

Ce document a pour objectif d'informer les États et gouvernements et les artistes sur la réglementation spécifique du concours Contes et conteurs. Pour toute autre information concernant le concours dans son ensemble, il faut consulter la réglementation générale des concours culturels.

La discipline Contes et conteurs fait partie officiellement des concours culturels des X^{es} Jeux de la Francophonie.

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Règles spécifiques du concours Contes et conteurs

a. Format

Le concours Contes et conteurs rassemble 20 conteurs sélectionnés (hommes ou femmes) maximum. 1 concurrent participant maximum par Etat ou gouvernement.

Un (1) conteur, un (1) accompagnant éventuellement, un (1) musicien). L'artiste, qui peut être accompagné d'un musicien est l'interprète d'un récit oral structuré, traditionnel ou contemporain.

b. Constitution du dossier de candidature de l'artiste

Les candidats doivent soumettre un dossier de candidature comprenant :

- 1 formulaire d'inscription ;
- 1 dossier artistique ;
- 1 vidéo du spectacle ;
- 1 CV et une lettre de motivation ;
- 1 biographie ;
- 1 photo de l'artiste.

Multimédia vidéo :

- Formats acceptés : mp4, flv ou URL du fichier
- Poids : 64 Mo maximum
- Durée : 3 mn maximum

Multimédia photo :

- Formats acceptés : jpg, jpeg, pdf
 - Taille minimum d'impression : 10 x 7 cm
 - Poids : 15 Mo maximum

Si une œuvre est interprétée dans une autre langue que le français, une traduction est requise :

- Formats acceptés : pdf, doc, docx
- Poids : 1 Mo maximum

c. Spécifications

Le Concours se déroule en deux phases : les éliminatoires et la finale.

Le spectacle de conte, d'une durée maximum de 15 minutes, est présenté en français devant un jury et un public.

Les meilleurs conteur(se)s des éliminatoires sont sélectionnés pour participer à la finale.

Un thème est sélectionné et proposé aux cinq conteuses et conteurs finalistes, qui doivent créer un spectacle et le présenter en finale.

2. Déroulement du concours Contes et conteurs

Une réunion technique se tiendra avant le début du concours (date précisée dans le manuel technique), sous la responsabilité du Président du jury du concours Contes et conteurs en présence :

- du responsable de la commission culture du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) ;
- des membres du jury ;
- des artistes accompagnés de 2 personnes maximum de leur délégation.

Durée du concours : 5 jours.

Modalités :

01. Le concours se déroule sur plusieurs jours. Les conteurs se produisent devant un jury et un public, présentant leurs contes en français dans des séances organisées.
02. Proclamation officielle des résultats, remise des médailles et prix.

Important : toutes les dates seront précisées dans le manuel technique qui sera adressé aux responsables dossier en janvier 2027 (cf. réglementation générale).

3. Organisation

Le CNJF organise et assure la tenue opérationnelle du concours : mise à disposition des lieux et du personnel nécessaire, communication et respect des plannings, liaison entre les organisateurs, les participants, le jury. Un référent pour le concours Contes et conteurs sera disponible pendant toute la durée du concours et à même de répondre à toute question ou sollicitation.

Un Manuel technique Contes et conteurs est publié deux (2) mois avant les Jeux par le Responsable du concours (cf. réglementation générale).

Le concours est sous la responsabilité technique d'un Président du jury désigné par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), en concertation avec la Direction de la langue française dans la diversité des cultures (DLC) de l'OIF.

4. Obligations des conteurs

Les conteurs sont tenus de prendre connaissance de la réglementation en vigueur et de s'y conformer dès le dépôt de leur candidature.

Ils veillent à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux envers eux-mêmes et envers les autres.

Tous les conteurs sélectionnés s'engagent à être présents du début à la fin du concours Contes et conteurs. Les participants peuvent quitter le pays hôte après la finale, sans obligation de rester jusqu'à la fin des Jeux. Les participants qui choisiront de rester prendront part au défilé lors de la cérémonie de clôture.

Les conteurs doivent se conformer au planning qui leur aura été remis ; ils devront notamment respecter scrupuleusement le temps imparti pour leur prestation.

En dehors de leur temps de passage sur scène, les conteurs doivent se rendre disponibles pour toute activité en lien avec les Jeux (participation à des rencontres, des ateliers, des interviews...).

- Respect des dispositions Réglementaires et organisationnelles,
- Disponibilité à répondre aux sollicitations du jury, etc.
- L'utilisation d'objets pouvant présenter un danger (couteaux et autres objets tranchants, feu, etc.) ainsi que l'utilisation d'animaux sont proscrites.
- L'artiste ou la compagnie assume sa tenue vestimentaire.
- Toutefois, il est interdit de porter des tenues portant des injures ou signes faisant allusion à l'appartenance politique ou religieuse.
- Le décor à transporter : Si la prestation nécessite des décors ou éléments scéniques lourds, encombrants, ceux-ci devront :
 - respecter un poids maximum de 300 kg ;

- tenir dans un caisson n'excédant pas 15 m3 ;
- parvenir 15 jours avant les Jeux.

Remarque : Ils ne seront pas admis si le montage et démontage risquent d'entraver la poursuite normale du déroulement du concours.

- Le décor à construire sur place : Si la prestation nécessite des décors ou éléments scénographiques à construire sur place, la compagnie devrait :
 - transmettre au coordinateur et au responsable technique une fiche technique de réalisation au plus tard 6 mois avant le début des Jeux.
- Le plan lumière et de sonorisation : La compagnie devra
 - envoyer au CNJF, au plus tard 6 mois avant le début des jeux, une fiche technique détaillée.
 - Si la prestation nécessite des effets spéciaux, ceux-ci ne seront réalisables qu'en accord avec le coordinateur et responsable technique des concours Art de la scène du CNJF.

5. Conditions matérielles et techniques

Un cahier des charges détaillant les exigences techniques du concours Contes et conteurs est remis au pays hôte, qui doit s'y conformer afin d'assurer aux concurrents les meilleures conditions possibles. Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Le CNJF met à disposition des artistes la scène, en ordre de marche, pour une répétition générale, de la même durée pour tous les concurrents, avant le concours.

Une fiche technique du site est communiquée

6. Obligations, critères et grille d'évaluation du Jury international

Le jury international s'engage à être présent pendant toute la durée du concours. Les membres du jury doivent connaître et faire respecter la réglementation des concours culturels et celle spécifique à leur discipline.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération et du classement final.

Lors de la finale, le jury disposera de dix (10) minutes pour délibérer avant d'annoncer le résultat. Le concours Contes et conteurs des Jeux de la Francophonie reflète la diversité des cultures francophones et le dynamisme des jeunes artistes de la Francophonie. Le jury sera sensible aux artistes qui transmettront sensibilité, joie et ouverture d'esprit tout en faisant preuve d'originalité.

Voir la grille d'évaluation ci-dessous :

GRILLE D'EVALUATION

DISCIPLINE : CONTES ET CONTEURS

NOM DE L'ARTISTE/GROUPE :

ETAT OU GOUVERNEMENT :

CRITERES	TRES ABOUTI (20/25 pts)	ABOUTI (15/20 pts)	MOYENNEMENT ABOUTI (10/15 pts)	PEU ABOUTI (0-10 pts)
Interprétation	0	0	0	0
Composition musicale	0	0	0	0
Présence scénique	0	0	0	0
Textes	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Total des points : 0/100				

7. Ateliers – Animations

Le CNJF peut profiter de la venue d'artistes du monde entier pour organiser des rencontres, des ateliers... à destination du public d'Erevan et/ou dans le cadre d'institutions culturelles présentes à Erevan.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org

